



COMMUNE DE CHATEAU-CHALON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT SEPT MAI A DIX-HUIT HEURES TRENTE, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 19 mai 2025, s'est réuni à la salle communale de Château-Chalon, en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian VUILLAUME, Maire de la Commune.

Sont présents : Messieurs René LACROIX, Alain MAIGROT, Jean-Jacques MUTIAUX, Patrick NICOD, Aurélien SALVADORI et Madame Gabrielle RIZZI,

Est absent représenté : Monsieur Fabien MALAVAL

Sont absents non représentés : Messieurs Olivier CRESPIN, Philippe GUYOT, Laurent MÂCLE

Alain MAIGROT est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Sont inscrits à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 26/03/2025
2. Le chantier « Sentier trottoir » : pose des poteaux donnant priorité aux piétons
3. Voirie : problème de circulation en traversée et en sortie d'agglomération
4. Point sur la circulation rue de la roche - sens interdit non respecté
5. Avancement du Chantier des box
6. Projet du parking CHERIN : offres des entreprises infructueuses et révision du projet
7. Aménagement d'une plateforme destinée à recevoir du public chemin des nœuds
8. Point sur le projet Cité des vins
9. Appli 3D du quartier abbatial : **Délibération** et lettre d'intention pour subvention
10. *Plan de Sauvegarde – préfecture (reporté)*
11. **Délibération** Cartes avantages jeunes
12. **Délibération** DM budget communal – section investissement
13. **Délibération** pour travaux / équipements salle communale
14. Proposition de voyage d'étude OGS et plus Beaux villages de France (fin de mandature)
15. Point sur EAU et ASSAINISSEMENT
16. Convention ONF
17. Questions diverses

Point 1 – Approbation du Compte-rendu du Conseil municipal du 26/03/2025

Le compte-rendu du Conseil municipal du 26 mars 2025 est approuvé sans réserve.

Point 2 et 3- Le chantier « Sentier trottoir » : pose des poteaux donnant priorité aux piétons

Le maire explique que le chantier « sentier trottoir » a pris un peu de retard s'agissant de la pose des poteaux en raison de l'absence du chef de chantier. Dès la pose du gravier calcaire le stationnement sauvage a repris sur ce sentier trottoir. Il sera rappelé aux habitants qu'ils ne peuvent plus stationner le long de la RD 5, ce jusqu'au monument au mort compris. Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'implantation des poteaux permanents ou amovibles empêchant le stationnement des véhicules afin de sécuriser et privilégier la déambulation des piétons. Un seul emplacement restera autorisé à Monsieur CHERIN propriétaire d'un espace jouxtant sa maison. La question du stationnement concerne d'autres espaces au sein de notre commune et fera l'objet d'une réflexion qui dépasse les bords de la départementale : occupation de l'arrêt minute par les cars de visiteurs et véhicules légers, stationnements réservés, place de l'église sans autorisation, emplacement dangereux ou empêchant le croisement...

Point 4 - Point sur la circulation rue de la roche - sens interdit non respecté

Que faut-il faire pour obliger les visiteurs à respecter les sens interdits plus que visibles aux abords du centre bourg. Globalement, les riverains de la rue de la Roche et de l'église considèrent un mieux par rapport aux années précédentes excepté les jours de forte fréquentation. Faut-il appliquer une amende significative aux non résidents ne respectant pas cette signalisation de code de la route ? La question a été débattue et devrait faire l'objet d'un questionnement auprès des services de l'Etat.

Point 5 – Avancement du chantier des box

L'entreprise CAGNE termine un gros chantier sur notre commune et devrait intervenir première quinzaine de juin pour la livraison des box aux futurs occupants le 1^{er} juillet.

Point 6 – Projet du parking CHERIN : offre des entreprises infructueuses et révision du projet

Le maire annonce aux Conseil municipal que la signature pour l'acquisition du terrain s'est faite le 21 mai. Mais le dossier de demande de subvention ayant pris du retard pourrait être présenté à la prochaine commission DETR en octobre ou novembre 2025. La commune a payé un prix de 3300 euros à la famille CHERIN et signé concomitamment une convention de mise à disposition de 4 emplacements attachés chacun à un logement, dont la famille est propriétaire.

S'agissant du marché de travaux initié en avril dernier sur la base du dossier constitué par le cabinet d'études ABCD, 7 entreprises ont consulté la plateforme et trois se sont déplacés sur site pour prendre la mesure du projet et seules deux sociétés ont donné suite.

Le montant du projet avait été chiffré à quelques 90 000 euros par le cabinet ABCD et les deux propositions s'élèvent respectivement à 144 000 euros et 188 000 euros. Le maire et le bureau d'étude se sont penché très attentivement sur les détails des offres transmises pour constater des écarts de prix surprenants sur de nombreux postes

Le maire a échangé avec le bureau d'étude qui n'a jamais vu ce type de prix pratiqués.

Le Conseil municipal à l'unanimité des voix décide de rendre les deux offres infructueuses ; il sera rendu compte de cette décision aux deux entreprises.

Le maire propose de revoir le cahier des charges jugé excessif car prenant en compte des éléments non essentiels, afin de le proposer à des entreprises locales capables de répondre à nos besoins. Le conseil donne son accord pour reconsidérer les éléments du marché élaboré par le bureau d'étude afin de proposer un projet qui s'inscrirait dans l'enveloppe initiale.

Le maire a déjà rencontré une entreprise de terrassement qui pourrait aménager un accès sécurisé sur la parcelle enherbée et réaliser un aménagement provisoire excepté les jours de pluie. **Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Point 7 - Aménagement d'une plateforme destinée à recevoir du public chemin des nœuds

Un habitant du village a présenté un dossier pour la création d'une plateforme à vocation culturelle implantée sur un terrain privé, jouxtant le chemin des nœuds

La commune n'est pas opposée à la réalisation de ce projet à condition de respecter la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité pour la réception du public.

Point 8 - Point sur le projet Cité des vins

Le projet « Cité des Vins du Jura » semble sur de bons rails. Le maire rappelle qu'il s'agit d'un projet en dormance depuis cinq années en raison des difficultés rencontrées sur les deux autres sites : Arbois et la Caborde à Orbagna. Ce dernier site s'est désormais retiré du projet global. Le comité de pilotage composé du CDT du Jura, du CIVJ et des quatre communautés de communes considère que Château-Chalon est en mesure d'initier le projet, jurassien. Ce même jour l'agence de communication retenue a rejoint le projet pour travailler au développement de la communication dans l'optique des deux cités de Château-Chalon et d'Arbois. Le maire évoque la scénographie vétuste et obsolète de la Maison de la haute seille qui doit être repensée autour d'un contenu centré uniquement sur le vin jaune, vin de paille et macvin.

René LACROIX s'interroge sur la pertinence de cette cité des vins si on considère les problèmes rencontrés par les 3 cités des vins de Beaune, Chablis et Mâcon qui n'ont pas accueilli la moitié de la fréquentation prévisionnelle escomptée entraînant une situation déficitaire.

Le maire qui a visité plusieurs structures de ce type et rencontré les gestionnaires des trois cités bourguignonnes considère que le projet de Château-Chalon et Arbois n'a rien de comparable. Force est de constater que la muséographie et la scénographie actuelle de la MHS sont vieillissantes et nécessitent un toilettage complet des supports et contenus. Ce projet représente une opportunité et va permettre de s'inscrire dans une approche culturelle plus actuelle autour de notre patrimoine.

René LACROIX aimerait également savoir si on a la garantie que la ville d'Arbois réintégrera le projet à terme.

Difficile de répondre ici et maintenant à cette question car des élections municipales sont programmées dans quelques mois. Pour l'instant les élus des 4 collectivités ont soutenu le projet de Château-Chalon financé par la région le département et la Comcom ; les partenaires conservent l'espoir que le site d'Arbois trouve la solution pour la réalisation du pôle de la capitale des vins du Jura prévu au sein du Château Pécauld.

Point 9 - Appli 3D du quartier abbatial : Délibération et lettre d'intention pour subvention

Toujours en attente de financements depuis le travail réalisé par les archéologues du CNRS sur le périmètre de l'ancienne abbaye, le maire a repris en main ce dossier qui pouvait s'inscrire dans la financement européens et régionaux. En suite de rencontres et de l'écriture d'un nouveau cahier des charges, le projet de création d'une application 3D ressuscitant le quartier abbatial a reçu un avis favorable auprès des techniciens en charge de l'instruction d'un tel dossier. Après la présentation du projet, la lettre d'intention doit être adressée au Groupe d'Action Locale le lundi 2 juin. A priori, la commune pourrait obtenir entre 70 et 80% de subvention. Deux prestataires ont proposé une offre en réponse au cahier des charges et seront reçus mercredi 4 juin au matin à la salle communale pour exposer leur projet.

Point 10 – Plan de sauvegarde : en l'absence du conseiller en charge de ce sujet est reporté

Point 11 - Délibération Cartes avantages jeunes

Le Maire rappelle que la « carte Avantages Jeunes » permet à tous les jeunes de 0 à 30 ans de bénéficier de réductions et de gratuités dans les domaines liés à la culture, aux sports et aux loisirs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote en faveur du renouvellement de la « carte Avantages Jeunes » (0 à 30 ans inclus) pour l'année 2025-2026 qui sera mise gratuitement à disposition des bénéficiaires lors des permanences de mairie.

Point 12 - Délibération Décision Modificative du budget communal – section investissement

Le Conseil municipal a initialement voté pour le budget communal un crédit de 6000 euros au compte d'investissement 2031 intitulé « frais d'études ». Mais, s'agissant d'une dépense de voirie concernant une immobilisation corporelle qui portera spécialement sur le projet de construction du nouveau parking et du sentier, le Trésor Public a considéré plus pertinent d'abonder le compte d'investissement dédié 2112 « terrain de voirie » et de diminuer d'autant le compte 2031.

S'agissant d'un mouvement de compte à compte d'investissement pleinement justifié, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la DM de transférer les crédits du compte 2031 aux crédits du compte 2112 pour un montant de 6000 euros.

Point 13 – Délibération pour travaux / équipements salle communale

Considérant l'utilisation appréciée de notre salle communale, celle-ci bénéficiera d'une amélioration avec l'installation d'un lave-vaisselle et d'un micro-ondes. Aurélien SALVADORI présente deux devis ; le lave-vaisselle proposé dispose d'un cycle court de type « lave-verre ». Il s'agit d'une dépense globale de 500 euros ; le Conseil municipal donne son accord pour l'installation de ces équipements.

Point 14 - Proposition de voyage d'étude OGS et plus Beaux villages de France (fin de mandature)

Considérant le très faible montant des indemnités versées aux maire et adjoints depuis le début de la mandature, il serait bienvenu de proposer un court séjour à l'ensemble du Conseil municipal dans un grand site de France entouré de plus beaux villages de France. Le maire a pris contact avec des élus de l'Ardèche de sa connaissance, prêts à nous accueillir autour du grand Site de l'Aven d'Orgnac. Ces rencontres permettront d'échanger sur les problématiques rencontrées au sein de ces communes qui ont connu un développement semblable au nôtre. La secrétaire de mairie et le cantonnier sont invités. Les conjoints peuvent participer à ce voyage à leurs frais.

Point 15 - Point sur EAU et ASSAINISSEMENT

La commune de Menétru-le-Vignoble demande le solde des de tous comptes de la station de traitement de l'eau suite au versement du FCTVA. Effectivement, il existe un reliquat qui doit revenir à la commune partenaire suite à cet investissement. Pour le maire, il serait assez logique que le trésor public arrête le montant précis. Il rappelle que l'ensemble des démarches de maîtrise d'œuvre, de recherche de financements ainsi que le suivi du chantier et l'avance de trésorerie ayant été portées par notre commune il revient à chacun de prendre sa part du fonctionnement. Une réunion devrait se tenir afin de clarifier d'une part cette question financière qui relève du Trésor Public mais aussi du devenir de notre coopération dans le cas où Menétru-le-Vignoble choisiront de transférer la compétence EAU à la communauté de communes. Pour rappel, notre commune qui a investi des centaines de milliers d'euros depuis 15 ans sur le captage, le traitement, l'approvisionnement et la distribution dans son réseau rénové et modernisé souhaite conserver cette compétence qui lui permet de maîtriser le coût de l'eau.

Questions Diverses

- Le logement de l'école a été libéré et les clés restituées ; l'état général est correct mais le logement n'est pas conforme en l'état pour envisager une location immédiate. Une évaluation des travaux est nécessaire : travaux d'isolation, restructuration partielle de la salle de bain, travaux de cloisonnement et peintures, menuiserie, électricité, adaptation de l'installation sanitaire et divers aménagements sont à chiffrer avant toute décision.
- La commune donne son accord pour procéder à la restauration de quelques mètres d'un mur mitoyen avec la propriété de Bruno STACKLER à proximité de la petite chapelle
- Un rendez-vous va être organisé avec les voisins de Monsieur CHERIN prochainement pour les questions de stationnement
- Un rendez-vous doit être programmé avec Jean-Claude CREDOZ pour un mur de terrasse fragilisé
- Incivilité : Un tas de terre a été déposé en bordure de la RD5 au niveau de la voie romaine
- Valentin CREDOZ a installé une pierre levée dans sa future plantation le long de la RD5 et demande l'autorisation d'y apposer une plaque équivalente à celles existantes : accord est donné.
- **La photo des habitants du village sera prise le dimanche 22 juin à 10 heures 45 précises**
- Cette action a pour but de renouveler le cliché réalisé en l'an 2000 prenant en compte 25 ans plus tard et au même endroit une nouvelle génération. L'ensemble des habitants, résidents secondaires compris, sont conviés en famille pour ce cliché souvenir qui sera suivi d'un concert et d'un moment de convivialité. Des invitations papier seront déposées dans les boîtes aux lettres mais chacun doit faire passer le message. Les adjoints et conseillers sont conviés vers 10 heures 15 pour l'installation de la remorque à Denis Ducret et autres estrades mais aussi tables et bancs à installer dans la cour de l'école pour le concert et apéritif offert à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 30.



Fait à Château-Chalon, le 28 mai 2025

Christian VUILLAUME
Le Maire